Bala YOGA

Fiche d'inscription:
YOGA ET ART

IDENTITÉ

- Nom et prénom : .....
- Adresse e-mail : .....
- Numéro de téléphone : .....
- Date de naissance :...../...../.....

PRATIQUE

Niveau de pratique du yoga :
☐ novice ☐ débutant ☐ intermédiaire ☐ professionnel
Expérience artistique :
☐ novice ☐ débutant ☐ intermédiaire ☐ professionnel

SANTÉ

- Avez-vous des problèmes de santé ou des blessures dont nous devrions être informés ? : .....
.....
- Prenez-vous des médicaments qui pourraient affecter votre participation aux activités ?: .....
.....
- Avez-vous des limitations physiques qui pourraient influencer votre pratique du yoga ? : .....
.....
- Êtes-vous enceinte ? :
☐ oui ☐ non

OPTIONS DE REPAS :

☐ Végétarien, ☐ végan ☐ sans gluten ☐ autres: .....

Avez vous des allergies ? Si oui lesquelles: .....

.....

AUTRES :

• Comment as-tu entendu parler de cette retraite ? : .....
• As-tu des questions ou des préoccupations concernant la retraite ? : .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

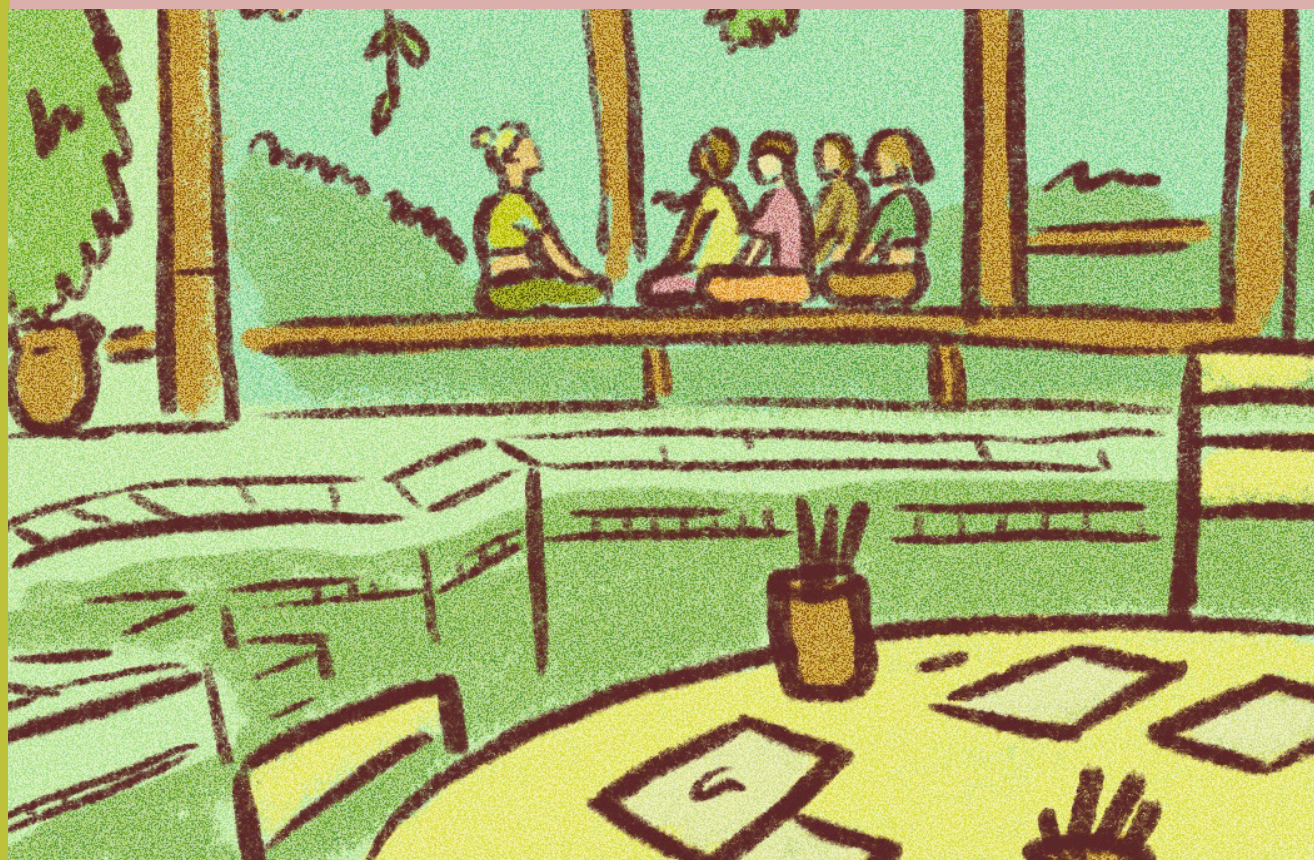

CONDITION GÉNÉRALES DE VENTES

Article 1 : Objet
Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les ventes de prestations de services proposées par Ariane Burgelin et Bala-Yoga (Mathilde Cretin 37 rue de l'église 39220 Prémanon , siret: 83437486000015 et 94930106300010, dans le cadre de la retraite de yoga et dessin: «Yoga/Art».

Article 2 : Réservation et Inscription
L'inscription à la retraite est effective après réception du formulaire d'inscription dûment rempli et du paiement de la totalité du prix de la retraite : 520€
L'Organisateur se réserve le droit de refuser une inscription en cas de places insuffisantes ou de motif légitime.

Article 3 : Prix et Paiement
Le prix de la retraite est indiqué en euros, toutes taxes comprises.
Les paiements peuvent être effectués par [Moyens de paiement acceptés : virement bancaire]
RIB : Code B.I.C : BOUS FRPP XXX
Code I.B.A.N : FR76 4061 8803 7100 0404 6131 263
Domiciliation : 44 rue Traversière, CS 80134, 92772 BOULOGNE-BILLANCOURT CEDEX, FRANCE
Titulaire du compte : BURGELIN Ariane
Tout retard de paiement pourra entraîner l'annulation de l'inscription.

Article 4 : Annulation et Remboursement
Toute annulation par le participant doit être notifiée par écrit (courrier électronique ou postal).

En cas d'annulation :
Plus de 30 jours avant le début de la retraite : remboursement intégral, hors frais de dossier de 520 euros.
Entre 30 et 15 jours avant le début de la retraite : remboursement de 60% du montant total.
Moins de 15 jours avant le début de la retraite : aucun remboursement ne sera effectué.

En cas d'annulation de la retraite par l'Organisateur (nombre de participants insuffisant, cas de force majeure, etc.), les participants seront intégralement remboursés.

Article 5 : Déroulement de la Retraite
Le programme de la retraite est susceptible d'être modifié en cas de nécessité (conditions météorologiques, etc.).
L'Organisateur se réserve le droit d'exclure tout participant dont le comportement perturberait le bon déroulement de la retraite.
Les participants sont tenus de respecter les consignes de sécurité et les règles de vie en communauté.

Article 6 : Responsabilité
L'Organisateur ne pourra être tenu responsable des dommages matériels ou corporels survenant pendant la retraite, sauf en cas de faute de sa part.
Les participants sont responsables de leurs effets personnels.
L'Organisateur recommande aux participants de souscrire une assurance responsabilité civile et une assurance annulation.

Article 7 : Droit à l'image
Les participants autorisent l'Organisateur à utiliser les photos et vidéos prises pendant la retraite à des fins de promotion, sauf mention contraire de leur part.

Article 8 : Données Personnelles
Les informations personnelles collectées lors de l'inscription sont destinées à l'Organisateur et ne seront pas communiquées à des tiers.
Conformément à la loi « Informatique et Libertés », les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données personnelles.

Article 9 : Litiges
Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes CGV sera soumis au droit français.
À défaut de résolution amiable,1 les tribunaux compétents seront ceux du domicile de l'Organisateur.

Article 10 : Acceptation des CGV
L'inscription à la retraite implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV.

J'accepte les conditions générales de ventes ☐

PAIEMENT

Le coût de la retraite est de : **520 euros**
À payer via virement bancaire
L'inscription ne sera validé qu'une fois le montant réceptionné.

SIGNATURE

Signature + lu et approuvé ci-dessous